Rapport annuel 2021





Sommaire

1	Donnees	structurel	ıes

11

-	Domin	ses structurenes	
	Donné	es structurelles et vue d'ensemble des exercices 2021 et 2020	4
2	Bilan		
	Compa	raison année courante (2021) avec année précédente (2020)	5
3	Comp	te de résultat	
	Compa	raison année courante (2021) avec année précédente (2020)	6
	Résulta	at net des placements (y compris immobilier): comparaison années 2021 et 2020	7
	Résulta	at net et performances détaillés des placements immobiliers Exercice 2021	8-10
	Répart	ition géographique du parc immobilier propriété de la CPCV	11
	Evoluti	on des résultats CPCV de 2009 à 2021	12
4	Annex	e aux comptes de l'exercice 2021	
	1	Bases et organisation	13-17
	2	Statistiques des membres actifs et des rentiers	18-21
	3	Nature de l'application du but	22-23
	4	Principes d'évaluation et de présentation des comptes	24
	5	Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture	25-27
	6	Explications relatives aux placements et à leurs résultats	28-32
	7	Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du résultat	33-34
	8	Demandes de l'Autorité de surveillance LPP (AS-SO)	35
	9	Autres informations relatives à la situation financière	36
	10	Evénements postérieurs à la date du bilan	37-38

Rapport de l'organe de contrôle à l'attention du Conseil de fondation



39-40



Données structurelles et vue d'ensemble des exercices 2021 et 2020

Forme juridique Fondation commune de droit privé Acte constitutif 12.11.1982

Plan de prévoyance Primauté de cotisations selon art, 15 LFLP

Données réglementaires	Réf. Règlement CPCV		31.	12.2020	31	.12.2021
Taux de cotisation des salaires AVS (jusqu'à 24 ans)	articles 16 & 17			2.50%		2.50%
Taux de cotisation des salaires AVS (dès 25 ans)				11.50%		11.50%
Taux de bonification 25-34 ans				5.00%		5.00%
Taux de bonification 35-44 ans	article 13 al. 2			7.10%		7.10%
Taux de bonification 45-54 ans				10.70%		10.70%
Taux de bonification dès 55 ans				12.80%		12.80%
Taux d'intérêt technique	annexe-chiffre 1 al. 2			2.00%		1.50%
Taux d'intérêt d'épargne	annexe-chiffre 1 al. 1			1.00%		1.00%
Taux d'intérêt d'épargne supplémentaire				0.00%		2.00%
Taux de conversion	article 24			7.00%		6.80%
Taux d'intérêt moratoire	annexe-chiffre 1 al. 4			2.50%		2.50%
Règlement de prévoyance			éditi	on 2019	édi	tion 2021
Règlement de placement			éditi	on 2018	édi	tion 2018
Règlement de liquidation partielle			éditi	on 2016	édi	tion 2016
Règlement sur les engagements de prévoyance			éditi	on 2018	édi	tion 2021
Règlement pour la mise en soumission des travaux			éditi	on 2017	édi	tion 2017
Bases actuarielles			L	PP 2015		LPP 2020
Données statistiques	Réf. rapport		31.	12.2020	31	.12.2021
Entreprises membres	p.19, p.21	+3.3%		794		820
Salaires assurés (en milliers de CHF)	p.19, p.21	+0.6%		436'072		438'718
Part de marché dans la branche en Valais	p.21			79%		78%
Assurés actifs (assurés risque et épargnants)	p.18, p.20	+0.6%	83.7%	7'405	83.4%	7'448
Assurés retraités (enfants bénéficiaires exclus)	p.19	+6.0%	9.2%	812	9.6%	861
Assurés invalides (enfants bénéficiaires exclus)	p.19	-9.1%	2.7%	242	2.5%	220
Assurés survivants (enfants bénéficiaires exclus)	p.19	+3.9%	4.4%	387	4.5%	402
Assurés divorcés (enfants bénéficiaires exclus)	p.19	_	0.0%	1	0.0%	1
Nombre total d'assurés		+1.0%	100.0%	8'847	100.0%	8'932
Gestion du patrimoine (en CHF)	Réf. rapport		31.	12.2020	31	.12.2021
Fortune mobilière	p.5, p.28	+5.4%	729'	792'501	769	9'139'353
Fortune immobilière en direct	p.8-11	+9.7%	205'	649'948	225	5'521'298
Fortune immobilière indirecte (fonds immobiliers)	p.28, p.31	+6.4%	73'	129'950	77	7'805'138
Fortune globale sous gestion	p.28, p.31	+6.3%	1'008'	572'400	1'072	2'465'789
Nombre d'immeubles en location	p.10, p.11			23		24
Nombre d'immeubles en construction	p.10, p.11			2		1
Nombre de terrains	p.10, p.11			1		1
Performance nette de la fortune immobilière	p.12, p.31			2.19%		4.77%
Performance nette de la fortune mobilière	p.7, p.31			4.24%		7.14%
Performance nette de la fortune globale	p.7, p.31			3.83%		6.56%
Résultats comptables (en CHF)	Réf. rapport		31.	12.2020	31	.12.2021
Total du bilan	p.5	+6.2%	1'021'	299'716	1'084	1'834'476
Avoirs de vieillesse selon la LPP	p.25	+1.8%	411'4	473'980	419	9'026'944
Prestations	p.6					
- réglementaires		-11.3%	-38'	875'296	-43	3'276'770
- de sortie		+11.3%	-26'	395'667	-29	9'371'711
Cotisations, apports ordinaires & autres	р.6	+9.9%	46'	246'327	50	0'802'144
Prestations d'entrée	p.6	+17.6%	17'	802'343)'930'852
Résultat net de l'activité d'assurance	p.6	-122.8%		539'842		0'167'607
Résultat net de l'activité de placement	p.7, p.31	-277.0%		345'626		5'116'652
Excédent de produits (+)/charges (-)	p.6	-254.5%		792'486		3'672'182
Réserve de fluctuation de valeurs	p.29	-2.9%	161'	593'558		5'939'908
Capital de la fondation, fonds libres (+) / Découvert (-)	p.6			0		3'325'833
Fortune disponible selon OPP2	p.27	+6.6%		817'401		7'154'117
Capitaux de prévoyance, provisions techniques	p.5, p.26	+3.9%	839'	223'842	871	L'888'376
Degré de couverture des engagements	p.27	+2.6%		119.3%		122.4%





31.12.2020 31.12.2021

CHF CHF

Actifs		1'021'299'716	1'084'834'476
Placements	6.1	1'021'294'010	1'084'828'380
Liquidités		8'865'848	10'096'295
Obligations suisses en CHF		244'143'715	248'231'752
Obligations étrangères en CHF		169'251'395	171'567'799
Actions suisses		112'169'368	126'668'839
Actions étrangères		177'507'846	189'454'020
Placements alternatifs		17'854'328	23'120'650
Fonds immobiliers		73'129'950	77'805'138
Immobilier en direct		205'649'948	225'521'298
Créances envers des tiers	7.6	3'791'103	3'175'024
Placements chez l'employeur	6.9	8'930'508	9'187'566
Comptes de régularisation d'actif	7.7	5'707	6'097
Passifs		1'021'299'716	1'084'834'476
Exigibles		9'101'379	4'960'494
Prestations de libre passage et rentes		7'788'970	3'854'252
Autres dettes	7.8	1'312'408	1'106'242
Provisions non-techniques		2'264'639	2'264'639
Provision en cas de litige	9.8	2'264'639	2'264'639
Compte de régularisation de passif	7.9	705'866	513'843
Réserve de contributions des employeurs	6.1	8'410'432	9'941'385
Capitaux de prévoyance		789'297'842	823'931'376
Assurés actifs	5.2	531'895'068	542'164'032
Rentiers retraités	7.10	171'077'363	190'438'889
Enfants de rentiers retraités	7.11	113'206	100'245
Rentiers invalides	7.12	33'604'291	34'396'039
Enfants de rentiers invalides	7.13	1'446'224	1'133'831
Rentiers survivants	7.14	49'853'863	54'483'715
Rentiers orphelins	7.15	1'202'738	1'107'744
Rentiers divorcés	7.16	105'089	106'881
Provisions techniques	5.6	49'926'000	47'957'000
Provision pour maintien du taux de conversion		31'600'000	34'600'000
Provision pour adaptation des bases techniques		6'366'000	1'397'000
Provision pour fluctuation des risques		11'960'000	11'960'000
Réserve de fluctuation de valeurs	6.2	161'593'558	156'939'908
Capital de la fondation, fonds libres (+)/découvert (-)		0	38'325'833



Compte de résultat

		2020	2021
		CHF	CHF
Cotisations, apports ordinaires et autres		46'276'792	50'802'144
Cotisations des salariés		20'680'927	21'118'738
Cotisations des employeurs		23'817'286	23'920'508
Cotisations de tiers		3'125'745	2'892'477
Cotisations supplémentaires des salariés		340'886	202'636
Cotisations supplémentaires des employeurs		320'514	513'116
Primes uniques et rachats		705'900	723'022
Apport dans la réserve de contributions des employeurs	6.10	-2'744'930	1'357'664
Cotisation (-)/Subside (+) au fonds de garantie		30'465	73'982
Prestations d'entrée		17'802'343	20'930'852
Apports de libre passage		17'266'011	20'149'142
Remboursement versements anticipés EPL et cas de divorce		536'332	781'711
Apports provenant de cotisations, prestations d'entrée		64'079'136	71'732'997
Prestations réglementaires		-38'875'296	-43'276'770
Rentes de vieillesse		-10'944'983	-11'890'088
Rentes de survivants		-3'388'014	-3'355'103
Rentes d'invalidité		-3'578'163	-3'533'543
Rentes de conjoints divorcés		-6'339	-6'339
Prestations en capital à la retraite		-20'764'083	-24'102'446
Prestations en capital en cas de décès		-193'714	-389'250
Prestations de sortie Prestations de libre passage en cas de sortie		-26'395'667 -24'401'320	-29'371'711 -26'926'483
Versements anticipés pour l'EPL et cas de divorce		-1'994'346	-20 920 483 -2'445'227
versements uniterpes pour l'El E et das de divorce		1331310	2 113 227
Dépenses relatives aux prestations		-65'270'962	-72'648'480
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux de prévoyance,			
provisions techniques et réserves de contributions		-12'348'015	-29'252'123
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés actifs	7.2	5'032'528	10'413'967
Dissolution (+)/Constitution (-) de capitaux assurés rentiers	7.3	-13'088'298	-25'778'837
Dissolution (+)/Constitution (-) de RCE	6.10	2'695'382	-1'530'953
Dissolution (+)/Constitution (-) provisions techniques	7.4	-1'930'000	1'976'335
Rémunération du capital épargne		-5'057'627	-14'332'635
Résultat net de l'activité d'assurance		-13'539'842	-30'167'607
Résultat net des placements	6.5	37'345'626	66'116'652
Résultat des placements financiers (avant frais de gestion)	0.5	35'189'022	
Résultat des placements immobiliers (avant frais de gestion)		6'469'673	58'456'647 11'774'334
Frais d'administration des placements		-4'313'069	-4'114'329
rrais à administration des placements		4 313 003	4 114 323
Autres produits		173'530	156'120
Produits de prestations fournies		12'302	12'768
Produits divers		161'228	143'353
Frais d'administration	7.5	-2'186'829	-2'432'984
Excédent de produits (+)/charges (-) avant variation			
de la réserve de fluctuation de valeurs (RFV)		21'792'486	33'672'182
· •			
Dissolution(+)/Constitution (-) de la RFV	6.2	-21'792'486	4'653'651
Excédent de recettes (+)/charges (-)		0	38'325'833



Résultat net et performance des placements (y compris immobilier, annexe 6.5)

2020	2021
CHF	CHF
Produits des placements 18'972'581	24'774'320
Intérêts et dividendes 13'651'326	12'445'916
Opérations de change -88	-270
Résultats sur ventes -3'251'084	2'975'779
Revenus locatifs 7'727'887	8'447'657
Revenus compensés par les frais TER 844'540	905'238
Ajustements des cours 22'686'114	45'456'661
Gains sur cours 32'270'352	60'805'628
Pertes sur cours -8'326'024	-18'675'644
Réévaluation immeubles -1'258'214	3'326'677
Frais d'administration des placements -4'313'069	-4'114'329
Frais TER -844'540	-905'238
Transactions et impôts (TTC) -248'310	-64'119
Autres frais (SC) -1'032'192	-1'059'353
Charges sur immobilier direct -2'188'027	-2'085'620
Résultats nets des placements ^a 37'345'626	66'116'652
Portefeuille au 01.01 b 980'184'886	1'008'572'400
Portefeuille au 31.12 ° 1'008'572'400	1'072'465'788
Dont placements non transparents 0	0
Performance nette en % [a/((b+c-a)/2)] 3.83	6.56
TER, en % du portefeuille au 31.12 0.08	0.08
Frais totaux, en % du portefeuille au 31.12 0.43	0.38
Transparence des placements (en %) 100.00	100.00





	Dents-du-Midi 28	Dents-du-Midi 30	Chablais 8	Collombey 59	Tonkin A-B	Tonkin C-D	Industrie 49A	Verrerie 6-8	Place de Rome 5	Prévent 9
	1860 Aigle	1860 Aigle	1893 Muraz	1870 Monthey	1870 Monthey	1870 Monthey	1870 Monthey	1970 Monthey	1920 Martigny	1926 Fully
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	СН
Produit des immeubles	176'055	196'555	492'987	343'302	258'327	595'856	463'038	711'246	297'308	172'981
Produit des locations	174'285	195'895	471'940	342'707	255'856	593'576	455'245	675'240	293'908	172'634
Produits divers	1'770	660	21'047	595	2'471	2'280	7'793	36'006	3'400	347
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	112'600	114'200	219'800	173'800	122'200	294'700	157'345	-2'667	0	77'000
Charges d'immeubles	-117'108	-50'666	-73'531	-63'764	-58'113	-96'485	-107'961	-18'333	-44'448	-163'884
Entretien & réparations	-101'186	-35'758	-61'991	-56'042	-41'554	-69'014	-95'292	-9'585	-32'365	-155'657
Assurance bâtiment	-2'933	-2'933	-7'186	-3'628	-2'635	-5'309	-5'072	-7'804	-3'731	-2'361
Autres frais à charge du propriétaire	-11'313	-10'785	0	0	-13'358	-20'835	0	0	-1'135	-712
Frais de publicité	-129	0	-1'906	-582	-65	-65	-678	-944	-129	-969
Autres frais divers	-517	-735	-1'374	-781	-501	-1'360	-6'003	0	-3'133	-350
Frais de recouvrement et pertes	0	0	0	-2'733	0	298	0	0	-3'766	-91
Charges appartements vacants	-1'031	-456	-1'074	0	0	-201	-915	0	-189	-3'744
Honoraires de gérance	-7'508	-8'439	-20'331	-14'764	-11'022	-25'571	-19'612	-29'089	-12'662	-7'437
Impôt foncier	-7'773	-7'773	-10'770	-6'278	-5'086	-5'086	-5'025	-2'348	0	-3'047
Résultat net sur immeuble	156'265	243'876	608'155	432'296	306'306	763'414	487'785	658'808	240'198	75'613
Performance brute (en %)	4.65	4.92	6.18	5.60	5.47	5.41	5.92	5.00	3.31	5.15
Performance nette avant réévaluation (en %)	1.15	3.24	4.87	4.21	3.90	4.26	4.23	4.65	2.68	-0.04
Performance nette (en %)	4.13	6.10	7.62	7.05	6.49	6.94	6.24	4.63	2.68	2.25
Valeur de rendement (norme RPC 26)	3'783'500	3'996'500	7'979'900	6'134'600	4'721'400	11'004'300	7'818'600	14'234'500	8'972'273	3'234'500
En % du bilan	0.35	0.37	0.73	0.56	0.43	1.01	0.72	1.31	0.83	0.33
Valeur d'aquisition	2'358'097	2'358'097	5'228'786	4'064'661	2'570'481	5'218'856	5'355'337	13'370'187	8'718'603	3'519'298
Valeur d'assurance	4'425'100	4'425'100	10'314'400	5'195'300	3'771'700	7'592'500	7'274'200	0	5'341'300	3'381'900
Valeur fiscale	2'849'000	2'909'000	5'254'320	3'062'683	2'481'351	2'481'351	2'719'406	7'511'200	n/a	1'486'740
Valeur d'investissement	3'272'374	3'272'374	6'865'071	4'210'207	3'602'821	7'232'159	6'381'410	13'370'187	8'972'273	3'764'820
Taux de capitalisation (en %)	5.10	5.10	6.30	5.70	5.45	5.45	5.90	4.75	n/a	6.15
Valeur locative optimale	192'960	203'820	502'735	349'670	257'316	599'736	461'300	676'140	299'400	198'924
Valeur locative effective	174'285	195'895	471'940	342'707	255'856	593'576	455'245	675'240	293'908	172'634
Taux locatif (en %)	90.32	96.11	93.87	98.01	99.43	98.97	98.69	99.87	98.17	83.49

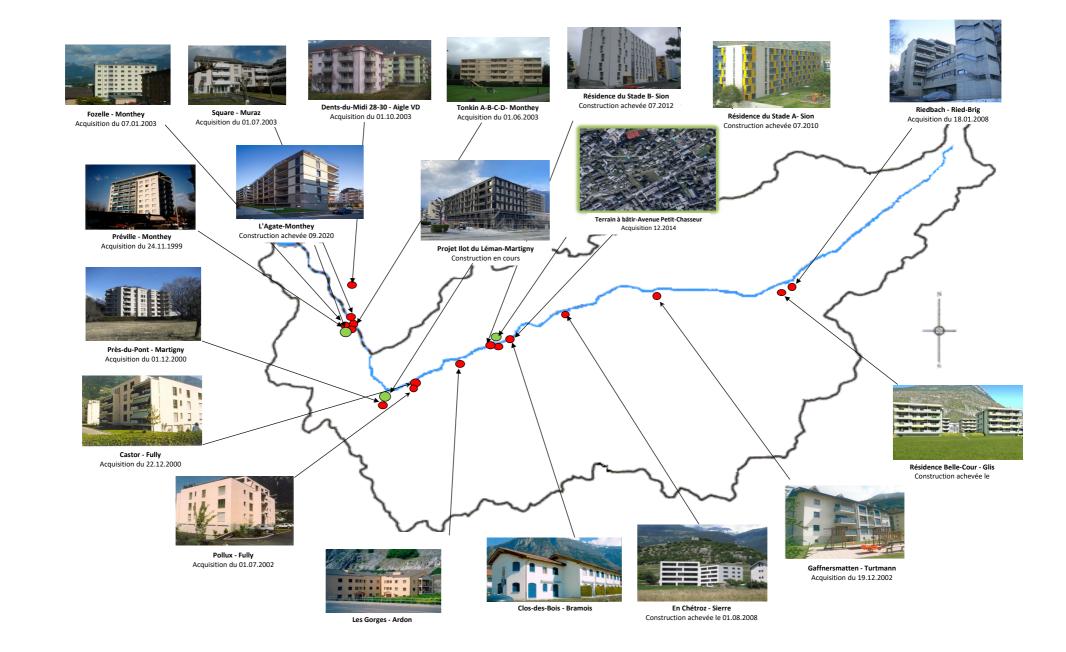


	Prévent 11 1926 Fully	Simplon 4 A & B 1957 Ardon	Bietschhorn 38 1950 Sion	Bietschhorn 40 1950 Sion	Clodevis 1967 Bramois	Rue du Stand 2 3960 Sierre	Rue du Stand 2a 3960 Sierre	Gaffnerweg 3946 Turtmann	Jesuitenweg 23 3902 Glis	Jesuitenweg 25 3902 Glis
	1920 Tully	1337 Aldoli	1950 31011	1950 2001	1907 Brailiois	3900 Sieire	3900 316116	3340 Turtinanii	3302 dii3	3902 GIIS
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	181'193	217'383	899'005	493'420	284'300	151'835	169'968	165'120	211'581	211'581
Produit des locations	180'542	217'143	892'905	489'920	284'300	151'055	169'518	165'100	211'457	211'457
Produits divers	651	240	6'100	3'500	0	780	450	20	124	124
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	81'900	-508'500	594'500	415'400	145'300	33'500	284'300	93'100	101'300	101'300
Charges d'immeubles	-87'447	-112'936	-117'373	-85'775	-89'247	-38'219	-40'720	-20'911	-19'847	-20'632
Entretien & réparations	-83'347	-97'823	-62'056	-41'432	-66'683	-29'468	-35'020	-15'119	-15'046	-15'046
Assurance bâtiment	-2'343	-4'401	-11'508	-7'192	-3'333	-2'154	-2'154	-2'942	-2'972	-2'972
Autres frais à charge du propriétaire	-288	-2'240	-10'125	-800	-8'908	-542	-7	0	0	0
Frais de publicité	-259	-937	-1'422	-1'228	0	-1'874	-775	-677	-385	-385
Autres frais divers	-461	-144	-1'104	-1'402	-9'655	-336	-377	-187	69	-716
Frais de recouvrement et pertes	0	-94	0	0	0	0	0	0	143	143
Charges appartements vacants	-750	-7'298	-31'159	-33'721	-668	-3'845	-2'386	-1'985	-1'655	-1'655
Honoraires de gérance	-7'778	-9'355	-38'466	-21'106	-12'248	-6'507	-7'303	-7'113	-9'110	-9'110
Impôt foncier	-3'047	-7'165	-25'463	-20'248	-7'495	-4'351	-4'351	-3'994	-2'087	-2'087
Résultat net sur immeuble	164'821	-420'573	1'312'202	781'692	320'611	136'258	401'894	226'203	281'838	281'052
Performance brute (en %)	5.39	4.88	4.20	3.36	5.48	4.28	5.27	5.54	5.20	5.20
Performance nette avant réévaluation (en %)	2.47	1.97	3.35	2.50	3.38	2.90	3.65	4.46	4.44	4.42
Performance nette (en%)	4.90	-9.43	6.13	5.33	6.18	3.84	12.46	7.58	6.93	6.91
Valeur de rendement (norme RPC26)	3'362'100	4'457'900	21'403'400	14'671'800	5'187'400	3'548'400	3'224'900	2'982'400	4'067'300	4'067'300
En % du bilan	0.33	0.41	1.97	1.35	0.48	0.33	0.30	0.27	0.37	0.37
Valeur d'aquisition	3'537'098	5'446'894	17'295'876	12'731'641	5'604'000	3'159'716	3'159'716	3'007'697	3'506'286	3'506'286
Valeur d'assurance	3'355'600	6'305'800	16'467'900	10'292'500	4'773'500	2'798'800	2'798'800	4'215'000	4'264'000	4'264'000
Valeur fiscale	1'486'740	3'580'862	12'422'520	9'934'784	3'493'360	2'122'710	2'122'710	1'948'220	2'608'893	2'608'893
Valeur d'investissement	3'729'332	5'466'494	17'295'876	12'731'641	5'604'000	3'159'716	3'159'716	3'091'697	3'521'139	3'521'139
Taux de capitalisation (en %)	6.15	6.00	5.25	5.10	5.55	5.35	5.35	5.95	5.30	5.30
Valeur locative optimale	206'772	267'471	1'123'680	748'260	287'900	189'840	187'740	177'450	215'566	215'566
Valeur locative effective	180'542	217'143	892'905	489'920	284'300	151'055	169'518	165'100	211'457	211'457
Tour locatif for 9/)	87.31	81.18	79.46	65.47	98.75	79.57	90.29	93.04	98.09	00.00
Taux locatif (en %)	07.31	61.18	75.46	05.47	30./5	/3.5/	90.29	93.04	30.09	98.09

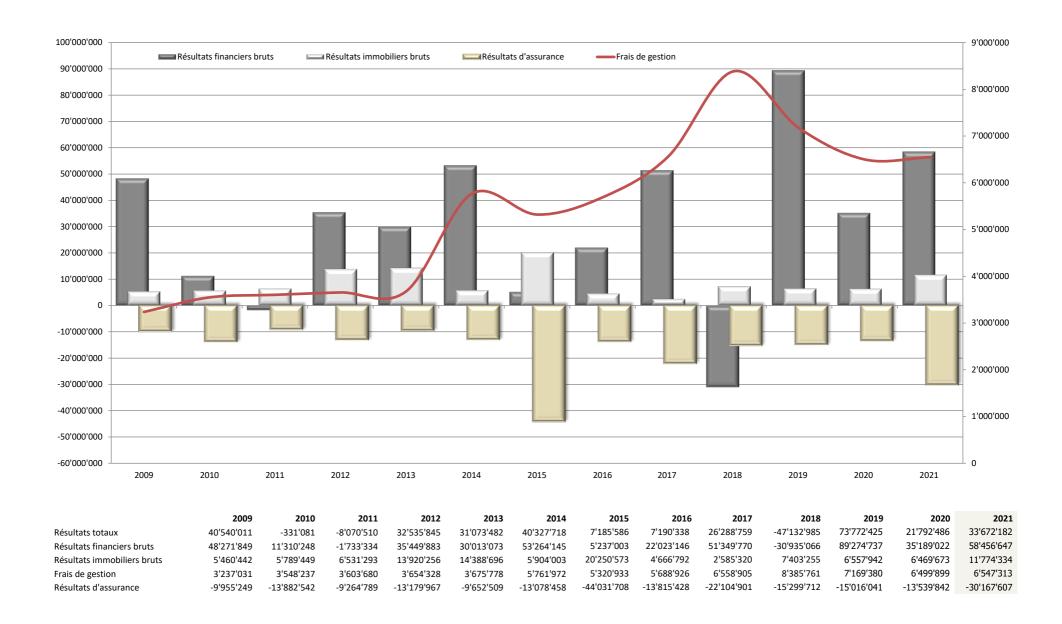


	Jesuitenweg 27	Jesuitenweg 29	Bachstrasse 10-12	Bachstrasse 34-38	Fully 3-5	llot du Léman	Petit-Chasseur	Consolidation	Consolidation	Variation
	3902 Glis	3902 Glis	3900 Brig	3900 Brig	1920 Martigny	1920 Martigny	1950 Sion	2021	2020	2021-2020
	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Produit des immeubles	211'581	211'581	398'695	313'260	342'069	277'430	n/a	8'447'657	7'727'887	719'770
Produit des locations	211'457	211'457	398'168	312'847	341'679	277'430	n/a	8'357'719	7'683'590	674'129
Produits divers	124	124	526	414	390	0	n/a	89'938	44'297	45'641
Ajustement RPC 26 (+ = gain/- = perte)	101'300	101'300	184'400	144'900	183'700	0	n/a	3'326'677	-1'258'214	4'584'891
Charges d'immeubles	-20'089	-20'088	-25'153	-19'743	-51'686	-5'966	n/a	-1'570'124	-1'659'371	89'247
Entretien & réparations	-15'046	-15'046	-15'039	-11'816	-41'169	-1'132	n/a	-1'218'733	-1'180'802	-37'931
Assurance bâtiment	-2'429	-2'429	-8'187	-6'412	-7'515	0	n/a	-112'533	-103'805	-8'728
Autres frais à charge du propriétaire	0	0	0	0	0	0	n/a	-81'047	-145'378	64'331
Frais de publicité	-385	-385	-149	-117	-388	0	n/a	-14'830	-12'310	-2'520
Autres frais divers	-716	-716	-281	-221	-1'252	-4'834	n/a	-37'088	-39'747	2'658
Frais de recouvrement et pertes	143	143	-71	-56	-114	0	n/a	-6'055	-82'785	76'730
Charges appartements vacants	-1'655	-1'655	-1'427	-1'121	-1'248	0	n/a	-99'838	-94'545	-5'294
Honoraires de gérance	-9'110	-9'110	-17'153	-13'477	-14'720	-11'952	n/a	-360'051	-350'833	-9'217
Impôt foncier	-2'087	-2'087	-3'154	-3'154	-11'487	0	n/a	-155'446	-177'823	22'378
Résultat net sur immeuble	281'596	281'596	537'634	421'786	447'877	259'512	0	9'688'714	4'281'645	5'407'069
Performance brute (en %)	5.20	5.20	5.42	5.42	4.62	0.67	0	4.00	3.76	0.24
Performance nette avant réévaluation (en %)	4.43	4.43	4.81	4.79	3.57	0.63	0	3.01	2.69	0.32
Performance nette (en%)	6.92	6.92	7.31	7.30	6.05	0.63	0	4.58	2.08	2.50
- and and a control										
Valeur de rendement (norme RPC26)	4'067'300	4'067'300	7'349'800	5'774'900	7'399'600	41'104'684	13'806'791	211'405'464	205'649'948	5'755'516
En % du bilan	0.37	0.37	0.68	0.53	0.68	3.78	1.27	19.45	20.14	0.53
Valeur d'aquisition	3'506'286	3'506'286	5'538'387	4'351'590	5'279'987	43'371'491	14'674'684	193'946'326	176'981'969	16'964'357
Valeur d'assurance	3'479'800	3'479'800	11'762'800	9'214'200	10'782'600	n/a	1'408'400	151'385'000	150'487'200	897'800
Valeur fiscale	2'608'892	2'608'892	3'942'620	3'942'620	5'620'999	n/a	n/a	91'808'766	84'865'325	6'943'441
Valeur d'investissement	3'521'139	3'521'139	5'538'387	4'351'590	8'215'081	43'371'491	14'674'684	205'417'957	186'606'478	18'811'479
Taux de capitalisation	5.30	5.30	5.50	5.50	6.50	n/a	n/a	5.26	5.50	-0.24
Valeur locative optimale	215'566	215'566	404'242	317'618	492'912	1'414'080	n/a	10'422'229	9'025'533	1'396'696
Valeur locative effective	211'457	211'457	398'168	312'847	341'679	277'430	n/a	8'357'719	7'683'590	674'129
Taux locatif (en %)	98.09	98.09	98.50	98.50	69.32	19.62	n/a	80.19	85.13	-4.94









Base et organisation

1.1 Forme juridique et but

La CPCV Caisse de Pension de la Construction du Valais est une institution de prévoyance de type commune et autonome, de droit privé, ayant son siège social à Sion. Sa forme juridique est la fondation au sens des articles 80 et suivants du Code civil suisse. Elle est inscrite au Registre du commerce (CHE-109.763.889).

La CPCV a pour but d'assurer les personnes exerçant une activité au service des entreprises affiliées ainsi que leurs ayants droit contre les conséquences économiques de la vieillesse, de l'invalidité ou du décès, dans la mesure déterminée par ses statuts.

1.2 Enregistrement LPP et Fonds de garantie

La Fondation remplit les obligations de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP). Elle est inscrite au registre de la prévoyance professionnelle auprès de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale (AS-SO) et cotise au Fonds de garantie LPP.

1.3 Actes et règlements en vigueur

Document constitutif	Année de référence
Acte authentique de fondation	1982
Statuts de la fondation	1982 2006
Contrat de Gestion avec l'AVE	2009
Contrat de Conseil avec PPCmetrics SA	2006
Règlement de prévoyance	2014 2015 2019 2021
Règlement de placements	2014 2018
Règlement sur les engagements de prévoyance	2013 2016 2018 2021
Règlement de liquidation partielle	2015 2016
Règlement pour la mise en soumission et l'adjudication des travaux	2017

1.4 Organisation - membres en charge de l'exercice au 31.12.2021 | droit à la signature

Conseil de fondation			
M. Eddy Emery ¹	Président	2021 ²	AVE
M. Bernard Tissières ¹	Vice-Président	2021 2	SCIV
M. Serge Aymon	Membre	2011 ²	UNIA
M. Blaise Carron	Membre	2021 2	UNIA
M. Alain Métrailler	Membre	2017 ²	AVE
M. Serge Métrailler ¹	Membre	2010 ²	AVE
M. Gaëtan Reynard	Membre	2021 ²	AVE
M. François Thurre	Membre	2003 ²	SCIV
Commission de Placement			
M. Eddy Emery	Président	2021 ²	AVE
M. Blaise Carron	Vice-Président	2021 ²	UNIA
M. Yvan Jollien	Membre	2009 ²	AVE
M. Bernard Tissières	Membre	2021 2	SCIV
Commission immobilière			
M. Serge Aymon	Membre	2021 ²	UNIA
M. Serge Métrailler	Membre	2017 ²	AVE
Gérance		2	
M. Yvan Jollien ¹	Gérant	2009 ²	AVE
Siège social			
CPCV-PKBW	Tél. 027 327 32 50		
Rue de l'Avenir 11	info@ave-wbv.ch		(¹ signature collective à deux)
1950 Sion	http://www.ave-wbv.ch		(début du mandat)
			(acout au manuat)

13



1.5 Experts, organe de contrôle, conseillers et autorité de surveillance

Expert en prévoyance

professionnelle

Pittet Associés SA I Sion Cocontractant Expert LPP exécutant M. Marc Fournier

Organe de révision Fiduciaire FIDAG SA | Martiany

M. Christophe Pitteloud & M. Florent Reuse

Conseiller en placement PPCmetrics SA, Financial Consulting, Nyon

Spécialiste en placement et Investment

Controller indépendant | M. Pascal Frei

Médecin conseil Dr. Vincent Pitteloud | Sion

Autorité de surveillance Autorité de surveillance LPP et des fondations

de Suisse occidentale (AS-SO) | Lausanne









Décisions du Conseil de Fondation en 2021 1.6

Dans le courant de l'année 2021, le Conseil de fondation s'est réuni à quatre reprises, le 27 avril, le 15 juin, le 21 septembre et le 23 novembre; il a porté à l'étude les chapitres suivants:

Prévoyance professionnelle

 Taux de cotisation risque et épargne 2022: Les taux de cotisations risque et épargne restent inchangés pour 2022 avec 2.5% pour le risque et 11.5% pour le risque et l'épargne, car ils sont liés à la CCT CPPV, valable jusqu'à fin 2023

Taux d'indexation des rentes 2022:

Aucune indexation sera opérée en 2022. La dernière avait été faite sur l'exercice 2021 pour les rentes minimum LPP avant pris naissance en 2017. La prochaine indexation sera effectuée en 2023.

Rémunération supplémentaire des capitaux de prévoyance des assurés actifs:

Le Conseil de Fondation a défini des critères pour l'octroi d'un éventuel intérêt supplémentaire au minimum LPP à titre de rémunération des avoirs vieillesse des assurés actifs.

En tenant compte du risque actuariel et celui pris par la Caisse dans ses placements, les principes arrêtés doivent permettre un calcul automatique en fonction de la performance annuelle nette, comparée avec le besoin de rendement calculé par les experts, et de la capacité financière de la Caisse, jugée sur la base de l'atteinte en % de l'objectif de la réserve de fluctuations de valeurs. De concert avec l'expert en prévoyance professionnelle, le conseil de fondation a arrêté le principe suivant:

Si le rendement net de la fortune dépasse 4% annuel, un intérêt supplémentaire est alloué aux assurés présents dans la caisse au 31.12:

- 50% du rendement excédentaire (> 4%) si la réserve de fluctuation de valeurs dépasse son objectif de 60%
- 80% du rendement excédentaire (> 4%) si la réserve de fluctuation de valeurs dépasse son objectif de 100%
- Taux technique pour l'établissement des comptes 2021:

Sur recommandation de l'expert en prévoyance professionnelle et suite à l'expertise technique effectuée sur les comptes des années 2017 à 2020, le Conseil de Fondation a

validé le nouveau taux d'intérêt technique de 1.5% (2.0% en 2020), le 21 septembre 2021. Celui-ci sera appliqué sur les comptes de l'exercice 2021.

Impact sur l'évaluation du parc immobilier à la valeur de rendement, au 31.12:

Une baisse du taux technique a une incidence sur le taux de capitalisation des immeubles puisqu'il est pris en compte à 40% pour évaluer les immeubles de la caisse, selon la méthode en vigueur depuis plusieurs années. Résultat, en baissant le taux technique, le taux de capitalisation baisse également. Au vu de la taille conséquente du parc immobilier, l'incidence sur la valorisation se monte à environ +CHF 6.86 millions.

Gestion de fortune immobilière

- Suivi des dossiers de construction ou rénovation en cours:
 - Ilot du Léman, Martigny
 - ➡ Immeuble Prés-du-Pont à Martigny
- Immeuble Agate à Monthey
- Etude de nouveaux projets d'investissement.

Autres

• Approbation des comptes de l'exercice 2020 et décharge aux organes responsables.



1 Base et organisation (suite)

1.7 Modifications règlementaires

Règlement sur les engagements de prévoyance

Article 8 Types de provisions techniques

- 1. La Caisse estime nécessaire de constituer les provisions techniques suivantes :
 - a. Provision de longévité;
 - b. Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité ;
 - c. Provision pour pertes sur retraite
 - d. Provision pour abaissement du taux technique ;
 - e. Provision pour évènements spéciaux.

Article 10 Provision pour fluctuation des risques décès et invalidité

- 1. La provision pour fluctuation des risques a pour but d'atténuer à court terme les fluctuations défavorables des risques d'invalidité et de décès dans le domaine des assurés actifs, en prenant en considération, le cas échéant, la couverture de réassurance ou lorsqu'elle conclut un contrat de réassurance partiel (stop loss par exemple).
- 2. L'objectif pour le montant de la provision pour fluctuation des risques est déterminé par l'expert en prévoyance professionnelle lors de chaque expertise actuarielle, compte tenu de la sinistralité éventuelle et, le cas échéant, de la solution de réassurance existante, de telle sorte que la Caisse puisse faire face, avec une probabilité de 97.5%, à deux années consécutives de sinistralité exceptionnelle.

Article 11 Provision pour pertes sur retraites

...

Article 13 Entrée en vigueur

 Le présent règlement a été modifié et adopté le 11 décembre 2018 23 novembre 2021 par le Conseil de Fondation de la Caisse. Il entre en vigueur dès le 31 décembre 2018 2021.

Annexe

Chapitre 1 Bases techniques

Les bases techniques appliquées par la Caisse sont les bases périodiques LPP 2015 2020 projetées jusqu'en 2015 2020, décidées d'entente entre le Conseil de fondation et l'expert en prévoyance professionnelle.

Chapitre 2 Taux d'intérêt technique

Le taux d'intérêt technique appliqué par la Caisse pour le calcul du capital de prévoyance des bénéficiaires de rentes s'élève à $2.0\,1.5\,\%$.

Règlement de prévoyance

Article 11 Salaire assuré

2. Si le salaire effectivement perçu par le salarié diminue temporairement par suite de maladie, d'accident, de chômage, de maternité, de paternité, de prise en charge de proches ou d'enfants, ou d'autres circonstances semblables, le salaire assuré est maintenu au moins pendant la durée de l'obligation légale selon l'article 324a du Code des obligations et conventionnelle de l'employeur de verser le salaire ou du congé selon les articles 329f à 329i CO, dans la mesure où l'assuré n'en demande pas la réduction.



1 Base et organisation (suite)

1.7 Modifications règlementaires

Règlement de prévoyance

Article 27 Droit à la rente

1. Le droit à la rente temporaire d'invalidité de la Caisse de Pension prend naissance le jour de l'ouverture du droit à la rente AI et s'éteint à la disparition de l'invalidité, respectivement dès que le taux d'invalidité reconnu par l'AI pour la part professionnelle est inférieur à 40%, au plus tard toutefois au jour de la retraite réglementaire, l'assuré ayant droit, dès cette date, à la rente de vieillesse.

Article 57 Abrogé Dispositions transitoires

1. Les dispositions transitoires prévues par la réforme « Développement continu de l'Al » entrées en vigueur le 1er janvier 2022 s'appliquent aux prestations d'invalidité réglementaires ayant pris naissance avant le 1er janvier 2022.

Article 64 Entrée en vigueur

1. Le présent règlement entre en vigueur avec effet au 15 juin 2021 1er janvier 2022.



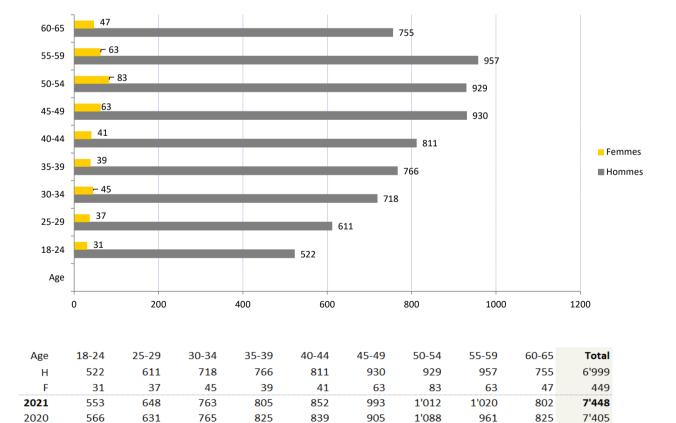


2 Membres actifs et rentiers

2.1	Employeurs affiliés	31.12.2020	31.12.2021
	Entreprises membres	794	820
	Epargnants	6'839	6'895
	Salaires assurés (milliers CHF)	436'072	438'718
2.2	Assurés actifs		
	Hommes	6'954	6'999
	Femmes	451	449
	Assurés actifs totaux	7'405	7'448
2.3	Mouvement des assurés en activité		
	Situation au 01.01	7'440	7'405
	Admissions	1'194	1'138
	Démissions	-1'014	-832
	Mises à la retraite	-215	-235
	Nouveaux rentiers invalides	-46	-42
	Décès d'assurés actifs	-9	-21
	Variation comptes inactifs	24	21
	Variation actifs partiellement invalides	31	14
	Situation au 31 décembre	7'405	7'448
	Ecart sur l'année précédente	-35	43
	En % sur l'année précédente	-0.47%	+0.58%

2.4 Assurés cotisants

Répartition des 7'448 assurés selon les classes d'âge, présents et cotisant dans la caisse au 31.12.2021.

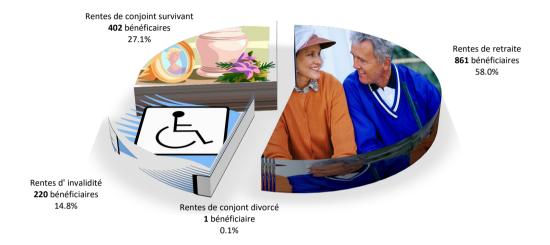


2 Membres actifs et rentiers (suite)

2.5 Assurés bénéficiaires de rentes

Genre de rente	en %	2018	en %	2019	en %	2020	en %	2021
Retraite	53.8	702	54.3	751	56.3	812	58.0	861
Invalidité	19.8	258	18.6	257	16.8	242	14.8	220
Conjoint survivant	26.4	344	27.0	373	26.8	387	27.1	402
Conjoint divorcé	0.1	1	0.1	1	0.1	1	0.1	1
Total rentiers	100.0	1'305	100.0	1'382	100.0	1'442	100.0	1'484

enfants bénéficiaires exclus



2.6 Mises à la retraite: option prise par les assurés parvenus à l'âge réglementaire

Nouveaux retraités dans l'année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	19'653	21'775	20'077	21'709	21'419	28'428	38'839	38'433
Nombre de cas	119	119	116	115	108	152	215	235
Variante capital retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	9'599	9'005	7'990	7'984	10'983	11'706	20'764	22'291
Nombre de cas	70	55	54	54	60	72	130	162
Variante rente de retraite								
Avoirs vieillesse (milliers CHF)	10'054	12'770	12'087	13'726	10'436	16'722	18'075	16'141
Nombre de cas	49	64	62	61	48	80	85	73
Capital (prorata avoir de vieillesse)	49%	41%	40%	37%	51%	41%	53%	58%
Rente (prorata avoir de vieillesse)	51%	59%	60%	63%	49%	59%	47%	42%
Capital (prorata nombre de cas)	59%	46%	47%	47%	56%	47%	60%	69%
Rente (prorata nombre de cas)	41%	54%	53%	53%	44%	53%	40%	31%

En 2021, sur les 235 nouveaux retraités, 8 (12 en 2020) ont choisi une option mixte, c'est-à-dire une partie de l'avoir convertie en rente et l'autre en capital.

2.7 Invalidité: Evolution de la sinistralité depuis 2014

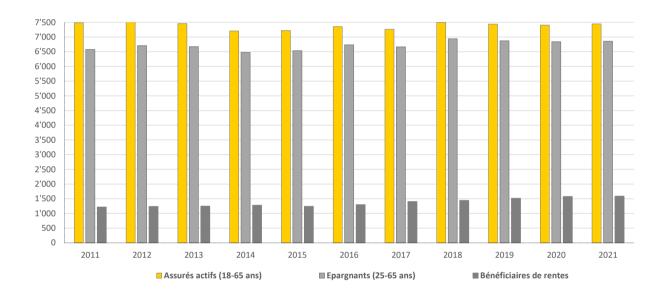
	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Assurés actifs	7'207	7'223	7'355	7'264	7'497	7'440	7'405	7'448
Assurés invalides	283	273	261	254	258	257	242	220
Ratio (en %)	3.93	3.78	3.55	3.50	3.44	3.45	3.27	2.95



2.8 Statistiques des assurés actifs et des bénéficiaires de rentes

Catégorie d'assurés	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Epargnants (25-65 ans)	6'577	6'705	6'672	6'474	6'535	6'734	6'666	6'939	6'870	6'839	6'854
Assurés actifs (18-65 ans)	7'484	7'574	7'458	7'207	7'223	7'355	7'264	7'497	7'440	7'405	7'448
Assurés retraités	407	458	487	521	563	620	677	712	757	823	870
Assurés invalides	513	474	452	440	344	338	347	337	339	319	275
Conjoints survivants	299	304	308	319	334	340	380	392	418	434	442
Conjoints divorcés	0	0	0	0	0	0	0	1	1	1	1
Bénéficiaires de rentes	1'219	1'236	1'247	1'280	1'241	1'298	1'404	1'442	1'515	1'577	1'588

enfants bénéficiaires inclus



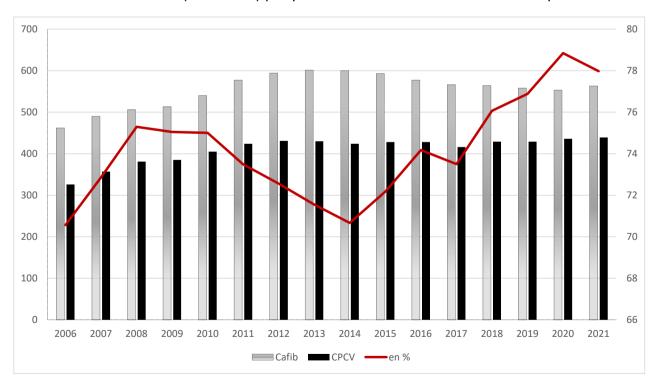




2.9 Statistiques des employeurs affiliés

Evolution de l'effectif	2020	2021	Par région		2020		2021
Entreprises affiliées au 01.01.	771	794	Haut-Valais	22%	172	21%	175
Admissions en cours d'année	42	53	Valais-central	41%	326	50%	409
Cessations d'activité	-16	-22	Bas-Valais	37%	296	29%	236
Faillites	-3	-5	bus valuis	3770	230	2370	250
Solde au 31.12.	794	820	Total	100%	794	100%	820
30ide au 31.12.	734	820	Total	10070	734	10070	020
Par niveau de salaire	2020	2021	Par secteur d'activit	é		2020	2021
				-			
Sans décompte annuel	1	1					
Salaires à 0	229	236					
Salaires entre 1 et 50'000	65	83	Maçonnerie, génie c	ivil		569	596
Salaires entre 50'001 et 100'000	85	81	Carrelage			137	140
Salaires entre 100'001 et 250'000	119	130	Divers (dont AVE)			49	48
Salaires entre 250'001 et 500'000	107	98	AVGB			30	27
Salaires entre 500'001 et 1'000'000	78	82	Matériaux de constr	uction		7	7
Salaires entre 1'000'001 et >	110	109	Revêtements de sols	;		2	2
Total	794	820	Total			794	820

Salaires AVS déclarés (en millions CHF) | Comparaison CPCV et Caisse d'allocations familiales Cafib depuis 2006



	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Cafib	462	490	506	513	540	577	594	601	600	593	577	566	564	558	553	563
CPCV	326	357	381	385	405	424	431	430	424	428	428	416	429	429	436	439
en %	71	73	75	75	75	73	73	72	71	72	74	73	76	77	79	78



3.1 Explication du plan de prévoyance

La Caisse de pension CPCV a pour but de garantir à ses membres la réalisation des dispositions minimales prévues par la Convention Collective de Travail du bâtiment et du génie civil du canton du Valais, en conformité avec la LPP. En tant qu'institution de prévoyance, elle participe à l'application du régime de l'assurance obligatoire introduit par l'article 48 LPP.

Le plan de prévoyance, unique pour l'ensemble des assurés, est un plan dit en primauté de cotisations au sens de l'article 15 LFLP.

Salaire assuré		inant AVS mais au p ar la LAA CHF 148 200	plus le salaire maximum pris en O				
Prestation d'invalidité							
Rente	25% du dernier	salaire AVS [max LAA]					
Rente d'enfant	5% du dernier sa	alaire AVS [max LAA]					
Délai d'attente	24 mois						
Libération des primes	dès le septième	mois					
Prestation de décès							
Rente	15% du dernier	salaire AVS [max LAA]					
Rente d'enfant	5% du dernier salaire AVS [max LAA] ou 20% si l'assuré est retraité						
Capital-décès	avoir de veillesse cumulé						
Prestation de retraite							
Rente	7% de l'avoir vie	illesse accumulé au joi	ur de la retraite				
Rente d'enfant	20% de la rente	veillesse					
Capital-décès	avoir de veilless	e cumulé moyennant ι	ın préavis de 18 mois				
	Hommes	Femmes	Bonif. (% du salaire assuré)				
Bonification de vieillesse	25 - 34 ans	25 - 33 ans	5.00				
bolilication de vielliesse	35 - 44 ans	34 - 43 ans	7.10				
	45 - 54 ans	44 - 53 ans	10.70				
	55 - 65 ans	54 - 64 ans	12.80				

	Calcul de la somme transférée:										
	Totalité de l'avoir de vieillesse acquis au jour de la fin des rapports de										
Prestation de libre passage	service, mais au moins les apports de l'assuré avec intérêts, augmentés de										
	la somme des cotisations d'épargne de l'assuré majorée de 4% par année										
	d'âge en plus de 20 ans (majoration maximale 100%).										
Taux d'intérêt, épargne ordinaire (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021				
rady a interest, epargine ordinance (cir 70)	1.75	1.25	1.00	1.00	1.00	1.00	1.00				
Taux d'intérêt, épargne supplémentaire (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021				
raux u interet, epargne supplementaire (en 76)	0.00	0.00	0.50	0.00	1.00	0.00	2.00				
Taux d'intérêt technique (en %)	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021				
raux u interet technique (en 76)	2.25	2.25	2.25	2.00	2.00	2.00	1.50				



21



3.2 Financement

Conformément à l'article 5 de la Convention collective de travail CPPV, l'affiliation est obligatoire pour tous les salariés qui ont une activité directe ou indirecte dans l'industrie du bâtiment, du génie civil et des branches annexes de la construction en Valais. Elle intervient le premier jour de service, toutefois au plus tôt le 1er janvier qui suit le 17ème anniversaire. Jusqu'au 1er janvier qui suit le 24ème anniversaire, l'assurance couvre uniquement les risques décès et invalidité. Dès cette date, elle s'étend également aux prestations de retraite.

Le salaire cotisant est égal au salaire assuré. Il correspond au 100% du salaire déterminant AVS sur lequel sont perçues les cotisations AVS/AI, mais au plus sur le gain annuel maximum pris en considération par la LAA.

Les cotisations se partagent paritairement entre l'employeur et l'employé selon le barème développé ci-dessous.

Financement des prestations



	_		_							
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total						
17 - 24 ans	17 - 24 ans	2.50%	0.00%	2.50%						
25 - 65 ans	25 - 64 ans	2.50%	9.00%	11.50%						
A la charge de l	'assuré									
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total						
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%						
25 - 65 ans	25 - 64 ans	1.90%	3.85%	5.75%						
A la charge de l'employeur										
Hommes	Femmes	Risque	Epargne	Total						
17 - 24 ans	17 - 24 ans	1.25%	0.00%	1.25%						
25 - 65 ans	25 - 64 ans	0.60%	5.15%	5.75%						

3.3 Autres informations sur l'activité de prévoyance

Sans objet.

22



4 Principes d'évaluation et de présentation des comptes

4.1 Confirmation sur la présentation des comptes selon la Swiss Gaap RPC 26*

En application de l'article 47 OPP2, les comptes de la CPCV sont présentés selon les normes *Swiss Gaap RPC 26* *. Ainsi, tous les états financiers et l'annexe aux comptes ont été établis selon ces principes.

4.2 Principes comptables et d'évaluation

Placements mobiliers

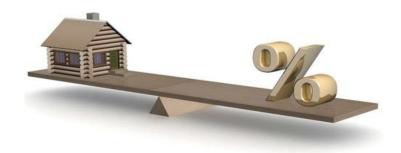
La CPCV évalue ses titres aux valeurs de marché, selon le tableau suivant:

Fonds de placement Devises	valeur boursière au 31.12 cours du dernier jour ouvrable de l'année
Actions suisses et étrangères	valeur boursière au 31.12
Obligations en ME	valeur boursière au 31.12
Obligations en CHF	valeur boursière au 31.12

Placements immobiliers

En séance du 28 novembre 2017, il a été décidé de modifier, à partir de 2017, la méthode d'évaluation du parc immobilier, dans le but d'éviter les grosses dévaluations enregistrées lors du passage des 10 ans, occasionnant de fortes chutes du rendement. Cette méthode permet de mieux échelonner cette dévaluation en fonction de la vétusté.

Evaluation du taux de rendement	31.12.2020	31.12.2021
Taux hypothécaire de référence	1.50%	1.50%
Rendement fonds propres [40% du taux technique]	0.80%	0.60%
Charges fixes [yc affectation spécifique et risque de vacants]	1.10%	1.10%
Total charges fixes	3.40%	3.20%
Charges variables en fonction de la vétusté de l'immeuble, entre 1 et 40 ans	1.50% - 3.50%	1.50% - 3.50%
Total, entre 1 et 40 ans selon échelle des années	4.90% - 6.90%	4.70% - 6.70%



4.3 Capitaux de prévoyance et provisions techniques

Les principes d'évaluation des capitaux de prévoyance des assurés figurent dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle.

4.4 Modification des principes comptables, d'évaluation et de présentation des comptes

^{*} Swiss Generally Accepted Accounting Principles - Recommandation relative à la présentation des comptes n°26



5.1 Nature de la couverture des risques, réassurance

Destinée à couvrir de manière autonome tous les risques liés au décès et à l'invalidité, la provision pour fluctuation des risques s'élève à CHF 11'960'000 au 31.12.2021. Elle correspond au coût annuel total des sinistres déterminé compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5%.

Grâce à la prime de risque comprise dans la cotisation réglementaire et à la provision pour fluctuation des risques décès et invalidité, la CPCV dispose de mesures de sécurité suffisantes.

5.2 Evolution et rémunération des avoirs-épargne en primauté des cotisations

		31.12.2020	31.12.2021
	Solde au 1er janvier	536'287'044	531'895'068
	Bonifications d'épargne	39'011'489	39'230'301
	Apports de libre passage	17'266'011	20'149'142
	Primes uniques et rachats	705'900	723'022
	Remboursement EPL / divorce	536'332	781'711
	Prestations de libre passage en cas de sortie	-24'401'320	-26'926'483
	Versements pour l'EPL / divorce	-1'976'913	-2'456'727
	Dissolution due aux retraites, décès et invalidité	-40'000'270	-35'104'747
	Rémunération des capitaux de prévoyance	5'057'627	14'332'635
	Complément selon art. 17 LFLP	1'692'210	1'280'364
	Ajustement CP actifs selon norme RPC26	-2'283'041	-1'740'252
	Total des capitaux de prévoyance des assurés actifs au 31.12.	531'895'068	542'164'032
5.3	Total des avoirs de vieillesse selon la LPP		
		31.12.2020	31.12.2021
	Avoirs de vieillesse selon la LPP	411'473'980	419'026'944
	Taux d'intérêt minimal LPP arrêté par le Conseil Fédéral (en %)	1.00	1.00

5.4 Résultats de la dernière expertise actuarielle

L'expertise technique réalisée sur les comptes de l'exercice 2020 par Pittet Associés SA livre les conclusions ci-après:

- Abaisser son taux d'intérêt technique de 2.00% à 1.50% pour le bouclement à fin 2021 (et modifier formellement ce taux dans le règlement sur les passifs de nature actuarielle).
- Valider l'espérance de performance de 1.90% (2.5% sur les comptes 2017) au travers d'une nouvelle étude ALM.
- Dissoudre la provision de longévité et la reconstituer à raison de 0.5% par année dès le bouclement 2021. Attribuer un montant complémentaire à la provision pour taux de conversion inadapté et adapter annuellement cette provision. Maintenir la provision pour fluctuations des risques à son niveau actuel jusqu'à la prochaine expertise.
- Continuer à surveiller annuellement l'évolution des risques décès, invalidité et longévité, ceci afin d'anticiper d'éventuels changements de tendance dans la sinistralité relative aux tables actuarielles appliquées.
- Etudier une hausse des cotisations afin de combler la lacune de financement de l'épargne. A cet effet, ils recommandent une augmentation d'au moins un point de cotisation.
- La capacité d'assainissement de la Caisse étant limitée et le financement structurel n'étant pas assuré sur le long terme, Pittet Associés SA recommande à la Caisse d'appliquer une politique de distribution d'intérêts prudente sur les avoirs de vieillesse des assurés. Le taux moyen d'intérêt crédité dans les projections est fixé à 1.5%. Compte tenu des autres hypothèses du modèle de référence et de l'évolution attendue de la structure de la Caisse, le degré de couverture diminue régulièrement avec une performance moyenne de 1.9%.
- Vérifier chaque année l'adéquation du taux de cotisation en fonction de l'évolution des frais, de la structure des assurés actifs et des nouveaux cas de retraite. Une analyse technique du résultat annuel de la caisse permettrait d'apprécier plus précisément les sources de gains et de pertes.



5 Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture (suite)

5.5 Justification et bases des provisions techniques

Provision pour maintien du taux de conversion

Conformément à l'article 11 du règlement sur les engagements de prévoyance, le montant de cette provision a été calculé pour couvrir, pour les assurés à moins de 5 ans de la retraite, le maintien d'un taux de conversion au niveau des taux réglementaires. Compte tenu d'une hypothèse de prise en capital de 50%, des tables de mortalité LPP 2020 (LPP 2015 en 2020) et de la baisse du taux d'intérêt technique à 1.5% (2.0% en 2020), l'objectif de cette provision s'élève à CHF 34'600'000, ce qui implique une attribution en 2021 de CHF 3'000'000.

Provision pour adaptation des bases techniques

En fin d'exercice, la provision pour adaptation des bases techniques correspond à 0.5% (2.5% en 2020) des capitaux de prévoyance de bénéficiaires de rentes (rentes d'enfants et avoirs de vieillesse des invalides non compris), compte tenu d'une attribution de 0.5% par année depuis l'édition des bases techniques (année 2020). Cette provision technique a subi une adaptation à la baisse de CHF 4'969'000 pour atteindre CHF 1'397'000 au 31.12.2021.

Provision pour fluctuation des risques

Elle est destinée à couvrir une évolution défavorable des cas de sinistres décès et invalidité et correspond au coût annuel du total des sinistres compte tenu d'un degré de sécurité de 97.5%. Compte tenu de l'évolution de l'effectif et des bases techniques retenues, la provision reste inchangée par rapport à fin 2020 avec un niveau de CHF 11'960'000.

5.6	Montant et évolution des provisions techniques	31.12.2020	31.12.2021
	Total provisions techniques	49'926'000	47'957'000
	Provision pour maintien du taux de conversion	31'600'000	34'600'000
	Provision au 01.01.	31'600'000	31'600'000
	Attribution annuelle	0	3'000'000
	Provision pour adaptation des bases techniques	6'366'000	1'397'000
	Provision au 01.01.	4'796'000	6'366'000
	Attribution annuelle	1'570'000	-4'969'000
	Provision pour fluctuation des risques	11'960'000	11'960'000
	Versement de fondation tierce	0	7'335
	Provision au 01.01.	11'600'000	11'960'000
	Attribution annuelle	360'000	-7'335
5.7	Modifications des bases techniques	31.12.2020	31.12.2021
	Bases techniques	LPP 2015	LPP 2020
	Taux technique	2.00%	1.50%

5.8 Réserves de contributions des employeurs sans renonciation à l'utilisation

Les commentaires relatifs à cette section sont traités dans la section 6.10.





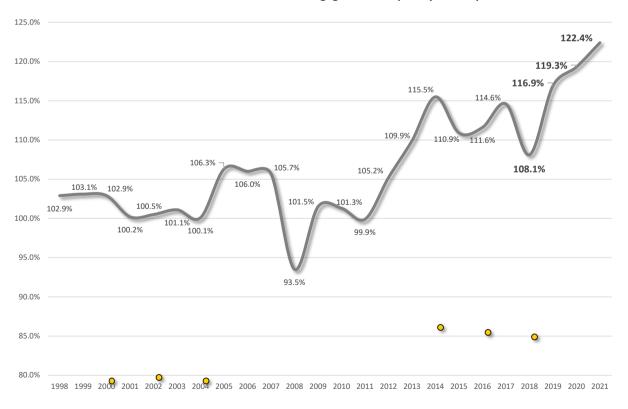
5 Couverture des risques, règles techniques et degré de couverture

5.8 Détermination de la fortune disponible OPP2

	31.12.2020	31.12.2021
Total actif	1'021'299'716	1'084'834'476
Dettes	-9'101'379	-4'960'494
Régularisation de passifs	-705'866	-513'843
Provision non-technique	-2'264'639	-2'264'639
Réserve de contributions des employeurs	-8'410'432	-9'941'385
Fortune disponible selon OPP2	1'000'817'401	1'067'154'117
Capitaux de prévoyance	789'297'842	823'931'376
Provision technique	49'926'000	47'957'000
Total des engagements de prévoyance	839'223'842	871'888'376
Excédent	161'593'559	195'265'741
Degré de couverture des engagements	119.3%	122.4%

Le degré de couverture évalue la capacité de la Caisse à faire face à ses engagements de prévoyance. Une valeur supérieure à 100% indique que la fortune est plus importante que les engagements et que la caisse possède une couverture suffisante. A l'inverse, une valeur inférieure à 100% montre que les engagements ne sont plus totalement couverts. A fin 2021, la CPCV affiche un taux de couverture légal (selon l'article 44 alinéa 1 de l'OPP2) de 122.4%.

Evolution du taux de couverture des engagements de prévoyance depuis 1998



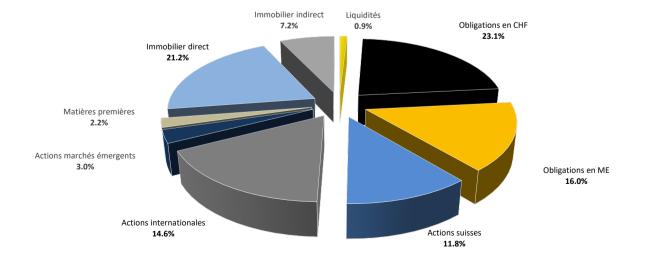


6.1 Organisation de l'activité de placements, règlement de placements, allocation d'actifs, stratégie neutre et marges tactiques

La CPCV est administrée de façon à garantir la sécurité des placements, un rendement raisonnable, une répartition appropriée des risques en regard de l'allocation stratégique et la couverture des besoins prévisibles en liquidités. Pour atteindre ces objectifs, le Conseil de fondation nomme et contrôle une Commission de placement chargée d'élaborer une stratégie de placements conformes aux dispositions légales et au règlement de placement de la CPCV.

Le Crédit Suisse, à qui un mandat Global Custody a été confié, officie au titre de banque dépositaire. La gestion des placements est confiée à neuf gérants de fortune agrémentés FINMA [détail au chapitre 6.4], au travers de mandats balancés indiciels et/ou spécifiques, en gestion active ou passive. La surveillance est confiée au consultant financier PPCmetrics SA. La Commission de placement informe régulièrement le Conseil de fondation.

Catégoria de ula coment colon ODD3	31.12.2021	31.12.2021			Allocation stratégique		
Catégorie de placement selon OPP2	Total actifs	Total actifs		Objectif	Max	OPP2	
Liquidités en CHF:	10'096'295	0.9%	0.0%	0.0%	3.0%		
- Liquidités stratégiques	10'096'295	0.9%					
Obligations en CHF	248'231'752	23.1%	16.0%	25.0%	34.0%		
Obligations en ME (couvertes en CHF):	171'567'799	16.0%	9.0%	17.0%	25.0%		
- Obligations gouvernementales ME (couv. en CHF)	100'205'276	9.3%	6.0%	10.0%	14.0%		
- Obligations d'entreprises ME (couv. en CHF)	53'622'262	5.0%	3.0%	5.0%	7.0%		
- Obligations des marchés émergents (couv. en CHF)	17'740'261	1.7%	0.0%	2.0%	4.0%		
Total valeurs nominales	429'895'845	40.1%		42.0%			
Actions:	316'122'859	29.5%	20.0%	28.0%	36.0%	50.0%	
Actions suisses	126'668'839	11.8%	8.0%	11.0%	14.0%		
Actions internationales:	189'454'020	17.7%	10.0%	14.0%	18.0%		
- Large & Mid Cap	127'876'361	11.9%	9.0%	12.0%	15.0%		
- Small Cap	28'809'173	2.7%	1.0%	2.0%	3.0%		
- Actions marchés émergents	32'768'486	3.1%	2.0%	3.0%	4.0%		
Placements alternatifs:	23'120'650	2.2%	0.0%	2.0%	4.0%	15.0%	
- Matières premières (couv. en CHF)	23'120'650	2.2%	0.0%	2.0%	4.0%		
Immobilier Suisse:	303'326'436	28.3%	21.0%	28.0%	35.0%	30.0%	
- Immobilier en direct	225'521'298	21.0%	15.0%	20.0%	25.0%		
- Immobilier en indirect	77'805'138	7.3%	6.0%	8.0%	10.0%		
Total valeurs réelles	642'569'945	59.9%		58.0%			
Allocation de portefeuille total	1'072'465'789	100.0%		100.0%			
Créances envers des tiers	3'175'024						
Placements chez l'employeur	9'187'566						
Total placements	1'084'828'379						
Autres actifs divers	6'097						
Total actifs	1'084'834'476						
Placements en monnaie étrangère	189'454'020	18%				30.0%	



27



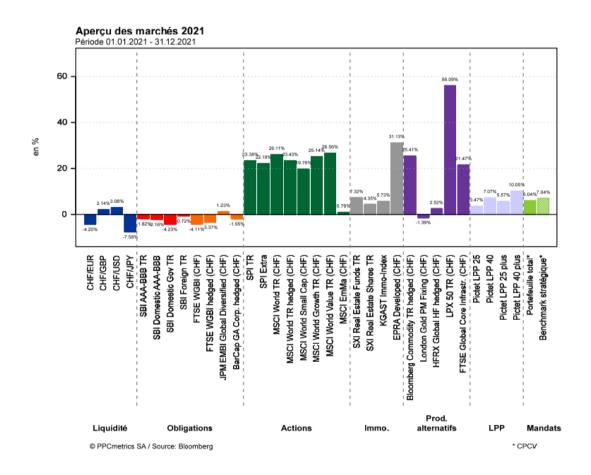
6.2 Objectif et calcul de la Réserve de fluctuation de valeurs

	31.12.2018	31.12.2019	31.12.2020	31.12.2021
Réserve initiale	113'161'633	66'028'647	139'801'072	161'593'558
Variation due au résultat d'exploitation	-47'132'986	73'772'425	21'792'486	-4'653'651
Réserve au bilan au 31.12	66'028'647	139'801'072	161'593'558	156'939'908
Objectif stratégique	18%	18%	18%	18%
Total du bilan / des engagements *	903'761'833	1'021'299'716	1'021'299'716	871'888'376
Réserve idéale	162'677'130	183'833'949	183'833'949	156'939'908
Réserve actuelle	66'028'647	139'801'072	161'593'558	156'939'908
Insuffisance (-) / excédent de réserve (+)	-96'648'483	-44'032'876	-22'240'391	0

^{*(}Dès 2021, la réserve de fluctuation de valeurs est calculée en % des engagements de prévoyance et des provisions techniques)

6.3 Performance annuelle de l'indice des marchés du portefeuille

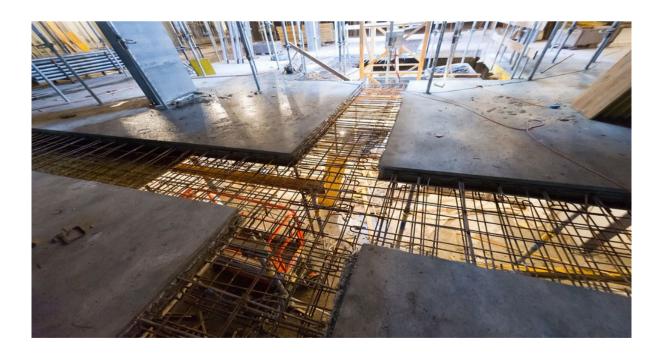
Classe d'actifs	Indice de référence	2016	2017	2018	2019	2020	2021
Obligations en CH	SBI AAA-BBB TR	1.32%	0.13%	0.07%	3.05%	0.90%	-1.82%
Obligations en ME	FTSE GBI ex CHF	1.65%	-0.22%	-0.60%	4.02%	4.47%	-3.37%
Actions suisses	SPI	-1.41%	19.92%	-8.57%	30.59%	3.82%	23.38%
Actions monde	MSCI World ex CH net	9.63%	17.34%	-7.64%	25.27%	5.92%	25.65%
Marchés émergents	MSCI EM Net	13.32%	31.68%	-13.59%	16.33%	7.99%	0.46%





6.4 Structure détaillée du portefeuille CPCV et performance nette consolidée au 31.12.2021

		Valeu	ır avant ajustement	Valeur de r	marché (val.comptable)	Ajustement
Gérant de fortune	Type de mandat	ME	CHF	ME	CHF	CHF
Credit Suisse SA, Zürich	Obligations suisses en CHF	128'839'702	128'839'702	125'421'051	125'421'051	-3'418'651
	Obligations étrangères en CHF	90'452'247	90'452'247	85'897'423	85'897'423	-4'554'824
	Actions suisses large cap	22'895'190	22'895'190	27'573'395	27'573'395	4'678'205
	Actions étrangères large cap	51'450'876	51'450'876	63'844'092	63'844'092	12'393'216
	Mandat balancé indiciel		293'638'016		302'735'961	9'097'945
UBS SA, Zürich	Obligations suisses en CHF	126'161'074	126'161'074	122'810'701	122'810'701	-3'350'373
	Obligations étrangères en CHF	90'240'067	90'240'067	85'670'376	85'670'376	-4'569'691
	Actions suisses	25'619'241	25'619'241	30'877'009	30'877'009	5'257'768
	Actions étrangères	51'820'479	51'820'479	64'032'269	64'032'269	12'211'790
	Mandat balancé indiciel		293'840'861		303'390'354	9'549'493
UBP SA, Genève	Actions suisses small cap	44'943'301	44'943'301	55'825'734	55'825'734	10'882'434
	Mandat spécialisé actif		44'943'301		55'825'734	10'882'434
Banque cantonale du Valais, Sion	Actions suisses	12'883'500	12'883'500	12'392'700	12'392'700	-490'800
	Placements en direct		12'883'500		12'392'700	-490'800
Allianz Global Investors	Actions étrangères, small cap	14'840'569	13'118'321	16'490'302	15'025'138	1'906'817
(Schweiz) AG, Zürich	Mandat spécialisé actif		13'118'321		15'025'138	1'906'817
Schroder Investment Management	Actions étrangères, small cap	12'561'174	11'103'449	15'128'173	13'784'035	2'680'585
(Switzerland) AG, Genève	Mandat spécialisé actif		11'103'449		13'784'035	2'680'585
Vontobel Asset Management SA	Actions marchés émergents	37'994'336	33'585'093	35'963'877	32'768'486	-816'607
Genève	Mandat spécialisé actif		33'585'093		32'768'486	-816'607
Gresham Investment Management	Matières premières	8'913'850	8'913'850	11'088'881	11'088'881	2'175'032
LLC, New York	Mandat spécialisé actif		8'913'850		11'088'881	2'175'032
Vontobel Asset Management SA	Matières premières	8'940'478	8'940'478	12'031'768	12'031'768	3'091'290
Genève	Mandat spécialisé actif		8'940'478		12'031'768	3'091'290
Mountain Resort Real Estate, Sion	Fonds immobilier SICAV	5'225'000	5'225'000	5'200'000	5'200'000	-25'000
	Mandat spécialisé actif		5'225'000		5'200'000	-25'000
UBS SA, Zürich	Fonds immobilier	68'526'344	68'526'344	72'605'138	72'605'138	4'078'794
	Mandat spécialisé actif		68'526'344		72'605'138	4'078'794
Total			794'718'213		836'848'197	42'129'984





6.5 Résultat net et performance des placements [y compris immobilier]

	Liquidités	Obligations	Obligations	Actions	Actions	Placements	Fonds	Fortune	Immobilier	Consolidation	Consolidation	Consolidation
		suisses	étr. en CHF	suisses	étrangères	alternatifs*	immobiliers	mobilière	en direct	2021	2020	2019
Produit des placements	-270	2'276'531	4'207'261	3'423'054	4'755'060	132'583	1'532'444	16'326'663	8'447'657	24'774'320	18'972'581	31'578'573
Intérêts bruts et intérêts courus	0	2'273'599	4'193'947	0	0	0	0	6'467'545	0	6'467'545	6'998'093	6'450'065
Dividendes	0	0	0	2'835'461	2'161'920	0	980'990	5'978'371	0	5'978'371	6'653'233	5'479'924
Opérations de change	-270	0	0	0	0	0	0	-270	0	-270	-88	-3'367
Résultats sur ventes	0	490	0	586'966	2'388'324	0	0	2'975'779	0	2'975'779	-3'251'084	11'032'376
Revenus locatifs	0	0	0	0	0	0	0	0	8'447'657	8'447'657	7'727'887	7'821'081
Revenus compensés par les frais TER	0	2'443	13'314	627	204'817	132'583	551'454	905'238	0	905'238	844'540	798'493
Ajustement de cours	0	-6'769'025	-9'124'515	20'327'606	28'375'802	5'266'322	4'053'794	42'129'984	3'326'677	45'456'661	22'686'114	64'254'106
Gains sur cours	0	0	0	21'289'886	30'170'626	5'266'322	4'078'794	60'805'628	0	60'805'628	32'270'352	67'538'073
Pertes sur cours	0	-6'769'025	-9'124'515	-962'279	-1'794'824	0	-25'000	-18'675'644	0	-18'675'644	-8'326'024	-2'020'829
Réévaluation immeubles	0	0	0	0	0	0	0	0	3'326'677	3'326'677	-1'258'214	-1'263'139
Frais d'administration des placements	-33'854	-18'339	-23'736	-3'561	-205'830	-132'583	-551'454	-2'028'709	-2'085'620	-4'114'329	-4'313'069	-4'167'684
Charges sur immobilier direct	0	0	0	0	0	0	0	0	-2'085'620	-2'085'620	-2'188'027	-2'058'671
Frais TER	0	-2'443	-13'314	-627	-204'817	-132'583	-551'454	-905'238	0	-905'238	-844'540	-798'493
Transactions et impôts (TTC)	-33'854	-15'897	-10'422	-2'933	-1'013	0	0	-64'119	0	-64'119	-248'310	-192'278
Autres frais (SC)	0	0	0	0	0	0	0	-1'059'353	0	-1'059'353	-1'032'192	-1'118'241
Résultat net des placements ^a	-34'124	-4'510'833	-4'940'991	23'747'100	32'925'033	5'266'322	5'034'784	56'427'938	9'688'714	66'116'652	37'345'626	91'664'995
Portefeuille au 01.01 ^b	12'856'067	236'491'736	161'560'454	115'221'781	178'503'422	18'187'746	66'826'942	789'648'148	190'536'738	1'008'572'401	980'184'886	885'477'004
Portefeuille au 31.12 °	10'096'295	248'231'752	171'567'799	126'668'839	189'454'020	23'120'650	77'805'138	846'944'491	225'521'298	1'072'465'789	1'008'572'401	980'184'886
Dont placements non transparents	0 030 233	0	0	0	0	23 120 030	77 003 130	0	0	0	0 008 372 401	000 104 000
bont placements non transparents	Ü	Ü	O .	Ü	O .	Ü		Ü	o o	O	Ü	Ü
Performance nette en % [a/((b+c-a)/2)]	-0.30	-1.84	-2.92	21.77	19.65	29.22	7.21	7.14	4.77	6.56	3.83	10.33
TER, en % du portefeuille au 31.12	0.00	0.00	0.01	0.00	0.11	0.57	0.71	0.11	0.00	0.08	0.08	0.08
Frais totaux, % du portefeuille au 31.12	0.34	0.01	0.01	0.00	0.11	0.57	0.71	0.24	0.92	0.38	0.43	0.43
Transparence des placements	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00	100.00

^{*} Placements alternatifs:

⁻ Vontobel Emerging Markets



⁻ Fonds immobliers UBS



6 Explications relatives aux placements et à leurs résultats (suite)

6.6 Utilisation des extensions de placements

Le Conseil de fondation peut décider d'étendre les possibilités de placement visées aux articles 53 à 56, 56a, al. 1 et 5, et 57, al. 2 et 3 OPP2.

Il n'y a aucun dépassement au 31.12.2021.

6.7 Instruments financiers dérivés non échus (ouverts)

Sans objet

6.8 Valeurs de marché et co-contractants des titres en securities lending

Sans objet

6.9	Placements chez l'employeur	31.12.2020	31.12.2021
	Cotisations à encaisser au 31.12.	9'038'933	9'603'298
	Cotisations à rembourser au 31.12.	637'596	609'821
	Provision pour débiteurs douteux	-746'021	-1'025'553
	Cotisations nettes à encaisser au 31.12.	8'930'508	9'187'566

Le poste "Placements chez l'employeur" est constitué exclusivement des cotisations réglementaires à encaisser auprès des entreprises affililées.

Le solde ouvert de ces cotisations, au 20 mai 2022, se monte à CHF 2'103'149.

6.10	Réserves de contributions des employeurs (RCE)	31.12.2020	31.12.2021
	Solde au 01.01.	11'105'814	8'410'432
	Apports de l'exercice	1'524'900	6'715'337
	Retraits de l'exercice	-4'269'830	-5'357'672
	Intérêts annuels	49'548	173'289
	Solde au 31.12.	8'410'432	9'941'385
	Mouvements de capitaux (différence apports-retraits)	-2'744'930	1'357'664
	Intérêts annuels	49'548	173'289
	Apports dans RCE (compte de résultat)	-2'695'382	1'530'953

Le taux attribué aux réserves de contributions des employeurs correspond à la rémunération des capitaux de prévoyance, moins 0.5%, pour un taux maximal plafonné à 2%. Pour l'année 2021, la rétribution s'est effectuée au taux de 2.0% (0.5% en 2020).

La recommandation de l'AS-SO adressée en mars 2014 précise que le taux bonifié sur les réserves de contributions de l'employeur ne doit pas être supérieur à celui du rendement de la fortune. En 2021, avec une performance nette positive de 6.68%, un intérêt de 2.0% a pu être attribué aux réserves de contributions des employeurs.

6.11 Exercice des droits de votes des actionnaires

Selon l'ordonnance contre les rémunérations abusives dans les sociétés anonymes cotées en bourse, les institutions de prévoyance sont tenues d'exercer leurs droits de vote lors des assemblées générales des sociétés de domicile suisse cotées en bourse. La responsabilité de l'exercice du droit de vote incombe au Conseil de fondation. Sur demande des assurés, un rapport annuel sur les votes est disponible.



7 Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du résultat

7.1	Prestations risques reçues des assurances	2020	2021
	Sans objet.		
7.2	Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés actifs	5'032'527.95	10'413'967
	PLP à la sortie	24'401'320.17	26'926'483
	Versements pour l'EPL/cas de divorce	1'976'913.40	2'456'727
	Prestations de retraite en capital	20'764'082.97	24'102'446
	Prestations de décès en capital	193'713.90	389'250
	Attribution prestations risque aux réserves techniques	14'625'398.39	16'963'348
	Bonifications des comptes épargnes assurés actifs	-39'011'488.55	-39'230'301
	PLP à l'entrée	-17'266'010.81	-20'149'142
	Primes uniques & rachats	-705'899.75	-723'022
	Remboursement pour l'EPL/cas de divorce	-536'332.40	-781'711
	Complément selon art. 17 LFLP	-1'692'210.08	-1'280'364
	Ajustement CP actifs selon norme RPC26	2'283'040.71	1'740'252
7.3	Dissolution(+)/Constitution (-) capitaux assurés rentiers	-13'088'298	-25'778'837
	Bonifications des comptes épargnes assurés invalides	-2'459'834	-2'618'803
	Attribution prestations risque aux réserves techniques	-14'598'716	-16'963'348
	Prestations risque prélevées sur les réserves techniques (rentes)	17'917'499	18'785'073
	Ajustement RPC26 des CP des rentiers invalides	-4'377'299	-1'551'231
	Ajustement RPC26 des CP des rentiers retraités	-5'704'296	-17'138'981
	Ajustement RPC26 des CP des rentiers survivants	-3'862'788	-6'283'417
	Ajustement RPC26 des CP des rentiers divorcés	-2'864	-8'131
7.4	Dissolution (+)/Constitution (-) de provisions techniques	-1'930'000	1'976'335
	Constitution provision pour maintien du taux de conversion	0	-3'000'000
	Constitution provision pour adaptation des bases techniques	-1'570'000	4'969'000
	Dissolution/Constitution provision pour fluctuation des risques	-360'000	7'335
7.5	Frais d'administration	-2'186'829	-2'432'984
	Taxes Postfinance	-964	-1'013
	Frais et indemnités de séances	-28'493	-16'461
	Cotisation ASIP	-5'000	-5'000
	Frais de révision	-21'540	-21'540
	Frais de contrôle des entreprises membres	-32'409	-34'042
	Frais de l'expert en prévoyance professionnelle	-28'648	-52'665
	Frais de gestion de l'Association valaisanne des entrepreneurs	-1'906'029	-1'913'111
	Frais de l'autorité de surveillance	-15'400	-15'600
	Frais de recouvrement & pertes sur créances	-10'366	-72'155
	Constitution de provision pour débiteurs douteux	-128'554	-279'532
	Autres frais divers	-9'427	-21'865





7 Détails relatifs à d'autres postes du bilan et du résultat (suite)

		2020	2021
7.6	Créances envers des tiers	3'791'103	3'175'024
	AFC Section Impôt anticipé IA	2'068'479	1'449'304
	Credit Suisse Global Custody Impôt à la source	7'249	0
	Comptes courants gérances immobilières	1'715'375	1'725'720
7.7	Comptes de régularisation d'actif	5'707	6'097
	Prestations payées d'avance ou à recevoir	64	3'957
	Actifs de régularisation sur immeubles	5'643	2'140
7.8	Autres dettes	1'312'408	1'106'084
	Compte courant avec l'AVE	568'151	300'833
	Cotisations à rembourser ou à reporter	637'596	609'821
	SCC Section Impôt à la source	106'662	195'430
7.9	Comptes de régularisation de passif	705'866	513'843
	Charges à payer ou produits reçus d'avance	464'829	328'975
	Passifs de régularisation sur placements	241'037	184'868
7.10	Capitaux de prévoyance des retraités	171'077'363	190'438'889
	Solde initial	157'086'534	171'077'363
	Attribution coût projeté année+1 Ajustement de valeur norme RPC26	19'280'318 5'637'183	14'099'672 17'133'325
	Dissolution rentes annuelles versées	-10'926'672	-11'871'471
7.11	Capitaux de prévoyance des enfants de retraités	113'206	100'245
	Solde initial	64'404	113'206
	Ajustement de valeur norme RPC26	67'113	5'656
	Dissolution rentes annuelles versées	-18'311	-18'617
7.12	Capitaux de prévoyance des invalides	33'604'291	34'396'039
	Solde initial	34'040'177	33'604'291
	Attribution coût projeté année+1 Ajustement de valeur norme RPC26	-1'429'652 4'414'486	2'461'668 1'696'002
	Dissolution rentes annuelles versées	-3'420'720	-3'365'922
	7.5.1.6. (m. 1.5.1.6.)	5 .25 / 25	3 333 322
7.13	Capitaux de prévoyance des enfants d'invalides Solde initial	1'446'224	1'133'831 1'446'224
	Ajustement de valeur norme RPC26	1'640'854 -37'187	-144'772
	Dissolution rentes annuelles versées	-157'444	-167'621
	·		
7.14	Capitaux de prévoyance des conjoints survivants	49'853'863	54'483'715
	Solde initial	48'561'780	49'853'863
	Attribution coût projeté année+1 Ajustement de valeur norme RPC26	895'648 3'603'615	1'606'544 6'231'444
	Dissolution rentes annuelles versées	-3'207'180	-3'208'136
			2 - 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2
7.15	Capitaux de prévoyance des orphelins	1'202'738	1'107'744
	Solde initial	1'124'399	1'202'738
	Ajustement de valeur norme RPC26 Dissolution rentes annuelles versées	259'173 -180'834	51'973 -146'967
	Dissolution Tentes annuelles versees	-100 034	-140 907
7.16	Capitaux de prévoyance des conjoints divorcés	105'089	106'881
	Solde initial	108'564	105'089
	Ajustement de valeur norme RPC26 Dissolution rentes annuelles versées	2'864	8'131 -6'339
	Dissolution Tentes annuelles versees	-6'339	-0 339

33



<u>A</u>s So

8.1 Echanges avec l'Autorité de surveillance

Le 18 février 2021, l'AS-SO a statué sur les documents envoyés par la CPCV:

- Explications sur les comptes 2019
- Règlement sur les engagements de prévoyance en vigueur dès le 31 décembre 2016
- Règlement applicable pour la mise en soumission et l'adjudication des travaux entrepris par la CPCV entré en vigueur au 28 novembre 2017
- Règlement de prévoyance en vigueur dès le 1er janvier 2019

Des précisions ont été apportées à l'AS-SO sur les sujets ci-après:

Comptes 2019

- Mise en évidence du poste "rémunération des capitaux de prévoyance" dans le compte d'exploitation
- Explications sur les comptes inactifs, en relation avec le chômage hivernal
- Justification de la présentation, dans les statistiques, des enfants de bénéficaires de rente
- Explications sur la différence entre le complément selon l'article 17 LFLP et l'ajustement RPC opéré à la valeur de liquidation au 31 décembre
- 🖎 Uustificatif de l'écart de variation des comptes des actifs en relation avec les prestations de sortie en suspens au 31 décembre
- Explication sur la distinction entre les charges de rentes payées et la constitution de capitaux de prévoyance de rentiers/dissolution de capitaux de prévoyance d'assurés actifs, qui est opérée à chaque nouveau cas durant l'année
- 🖎 Renseignements sur les cessations d'activités et l'absence de corrélation avec une liquidation partielle

Règlement sur les engagements de prévoyance

Confirmation de la conformité de l'attestation de l'expert agréé avec les directives techniques de la Chambre suisse des experts en caisses de pension [CSEP], en particulier la directive sur le calcul du degré de couverture [DTA1] et la directive sur les capitaux de prévoyance et provisions techniques [DTA2]

Règlement applicable pour la mise en soumission et l'adjudication des travaux entrepris par la CPCV

- Explications concernant l'évaluation (de 0 à 2) des entreprises et des critères de sélection y relatifs
- 🕦 Prise de position sur la sous-enchère, qui demeure uniquement en cas de travail spécifique et de manière exceptionnelle
- 🖎 Volonté de limiter la sous-traitance au maximum, sans pour autant l'exclure

Le 23 mars 2021, l'AS-SO a porté à la connaissance de la CPCV les nouvelles directives D-01/2021 de la CHS PP Commission de Haute Surveillance de la Prévoyance Professionnelle qui fixe les exigences supplémentaires pour les institutions de prévoyance en concurrence entre elles. Le 7 février 2022, elle a informé que la CHS PP a publié le 10 janvier 2022 la liste des institututions de prévoyance concernées par l'application de ces directives et que la CPCV y figure. La CPCV y a fait recours (pendant à la rédaction du présent rapport).





Autres informations relatives à la situation financière

9.1 Découvert / explication des mesures prises (article 44 OPP 2)

Sans objet

9.2 Renonciation à l'utilisation par l'employeur de la réserve de contributions employeurs

Les réserves de contributions des employeurs sont toutes assorties d'une non-renonciation à l'utilisation.

9.3 Liquidation partielle

Sans objet.

9.4 Prêts sur polices

Sans objet.

9.5 Separate Accounts

Sans objet.

9.6 Mise en gage d'actifs

Sans objet.

9.7 Responsabilité solidaire et cautionnements

Sans objet.

9.8 Procédures judiciaires en cours

Affaire Agence immobilière N.:

La dénonciation pénale, déposée le 16 janvier 2019, auprès du Ministère Public de Sion, par l'intermédiaire de l'Etude du Ritz à Sion, à l'encontre de M. J.N., à titre privé et pour son activité professionnelle en raison individuelle sous l'enseigne Agence immobilière N., avec prononcé de mesures de blocage et de contrainte est toujours pendante à la date de rédaction du présent rapport [mai 2022]. La CPCV a également requis la faillite, laquelle a été prononcée le 6 mars 2019 par décision du Tribunal de Sion.

Une provision non-technique a été spécialement constituée au passif du bilan, pour couvrir la perte éventuelle.

9.9 Procédures judiciaires terminées

Sans objet.

9.10 Opérations particulières et transactions sur la fortune

Sans objet.





10.1 Projets immobiliers en cours de construction

Ilot du Léman Martigny

Les travaux de déconstruction des immeubles sis à la Place de Rome 3-5 et à l'avenue du Léman 19 de même que la construction du nouveau projet sont dirigés par le consortium d'architectes GC Game Coquoz à Martigny. En 2021, le coût d'investissement s'est élevé à CHF 13'284'692 contre CHF 10'804'270 en 2020. La valeur au bilan des objets déconstruits ayant été virés sur celui du nouveau projet, le calcul de la valeur au bilan de ce dernier se détermine comme suit:

Valeur au bilan au 31.12.2021	CHF	41'104'685
Coût de construction 2021	CHF	13'284'692
Coût de construction 2020	CHF	10'804'270
Coût de construction 2019	CHF	7'925'840
Coût de construction 2018	CHF	3'016'320
Virement valeur Léman 19	CHF	2'404'277
Virement valeur Place de Rome 1-5	CHF	2'841'818
Solde au 01.01.2018	CHF	827'468

Du 1er janvier au 30 mai 2022, le coût d'investissement s'est élevé à CHF 2'430'883. Compte tenu du coût d'acquisition des deux parcelles, la déconstruction des anciens bâtiments, les travaux préparatoires, ainsi que les coûts annexes, telles que les taxes, les assurances, la mise en valeur et autres, le devis général du projet est de CHF 48'568'000.

L'état locatif prévisionnel s'élève à CHF 1'973'000, dont CHF 1'136'000 pour le résidentiel, CHF 555'000 pour le commercial et CHF 282'000 pour le parking. Le premier locataire commercial est entré en possession de ses locaux en juin 2021, les premiers locataires résidentiels en septembre 2021. Les travaux seront totalement achevés en 2022 [commerces et bureaux].







10.2 Projets immobiliers en cours de construction (suite)

Route de Fully 3-5, 1920 Martigny -travaux de réhaussement

Dirigés par le bureau Debons Architecture SA à Martigny, les travaux de réhaussement de l'annexe ont débuté en 2020 et seront achevés dans le courant de l'année 2022. En 2021, le coût d'investissement s'est élevé à CHF 1'708'447 pour un total cumulé de CHF 2'367'528 au 31.12.2021.

Détail des coûts d'investissement de 2016 à 2021

Valeur au bilan au 31.12.2021	CHF	2'367'528
Coût de construction 2021	CHF	1'708'447
Coût de construction 2020	CHF	480'114
Coût de construction 2019	CHF	50'000
Coût de construction 2017	CHF	128'484
Coût de construction 2016	CHF	483

Du 1er janvier au 30 mai 2022, le montant investi s'est élevé à CHF 646'756.







FRIBOURG I GENÈVE I JURA I VALAIS I VAUD

11.1 Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels au conseil de fondation de CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais, à Sion

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels ci-joints de CPCV Caisse de pension de la Construction du Valais comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2021.

Responsabilité du conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales, à l'acte de fondation et aux règlements, incombe au conseil de fondation. Cette responsabilité comprend l'organisation, la mise en place et le maintien d'un contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'expert en matière de prévoyance professionnelle

Le conseil de fondation désigne pour la vérification, en plus de l'organe de révision, un expert en matière de prévoyance professionnelle. Ce dernier examine périodiquement si l'institution de prévoyance offre la garantie qu'elle peut remplir ses engagements et si les dispositions réglementaires de nature actuarielle et relatives aux prestations et au financement sont conformes aux dispositions légales. Les provisions nécessaires à la couverture des risques actuariels se calculent sur la base du rapport actuel de l'expert en matière de prévoyance professionnelle au sens de l'art. 52e al. 1 LPP en relation avec l'art. 48 OPP 2.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément aux prescriptions légales et aux Normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit de façon à obtenir raisonnablement l'assurance que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives. Un audit inclut la mise en oeuvre de contrôles en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées et du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels de l'exercice arrêté au 31 décembre 2021 sont conformes à la loi suisse, à l'acte de fondation et aux règlements.





FRIBOURG I GENÈVE I JURA I VALAIS I VAUD

11.2 Rapport sur d'autres dispositions légales et réglementaires

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales relatives à l'agrément (art. 52b LPP) et à l'indépendance (art. 34 OPP 2) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance. Nous avons également procédé aux vérifications prescrites aux art. 52c al. 1 LPP et 35 OPP 2. Le conseil de fondation répond de l'exécution de ses tâches légales et de la mise en oeuvre des dispositions statutaires et réglementaires en matière d'organisation, de gestion et de placements.

Nous avons vérifié:

- si l'organisation et la gestion étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires et s'il existait un contrôle interne adapté à la taille et à la complexité de l'institution ;
- si les placements étaient conformes aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les comptes de vieillesse étaient conformes aux dispositions légales ;
- si les mesures destinées à garantir la loyauté dans l'administration de la fortune avaient été prises et si le respect du devoir de loyauté ainsi que la déclaration des liens d'intérêts étaient suffisamment contrôlés par l'organe suprême ;
- si les fonds libres ou les participations aux excédents résultant des contrats d'assurance avaient été utilisés conformément aux dispositions légales et réglementaires ;
- si les indications et informations exigées par la loi avaient été communiquées à l'autorité de surveillance ;
- si les actes juridiques passés avec des proches qui nous ont été annoncées garantissaient les intérêts de l'institution de prévoyance.

Nous attestons que les dispositions légales, statutaires et réglementaires applicables en l'espèce ont été respectées.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels présentés.

Fiduciaire FIDAG SA Christophe Pitteloud Expert-réviseur agréé *Réviseur responsable*

Florent Reuse Expert-réviseur agréé

Martigny, le 14 juin 2022 Exemplaire numérique

Annexes : Comptes annuels comprenant le bilan, le compte de résultat et l'annexe



CPCV
Caisse de Pension de la Construction
du Valais

AVE
Association Valaisanne des Entrepreneurs
Rue de l'Avenir 11
Case postale 62
1951 Sion

Corinne Blatter 027 327 32 57 cblatter@ave-wbv.ch

Edité le 10 juin 2022

Illustrations: © Olivier Maire